

INJURES

SIX-FOURS : JS Vialatte

Condamné au profit d'

Erik Tamburi.

« L'affaire est entendue »

L'avocat de Jean-Sébastien Vialatte, Michel Boulan à eu ces simples mots lundi après la condamnation définitive de son client à 1200 euros pour injures publiques. Le député Maire de Six-Fours doit aussi verser 2200 euros à Erik Tamburi, son opposant du Centre-droit et s'acquitter des frais de procédure. « Ces peines ne seront pas inscrites sur le casier judiciaire du député-maire » précise l'avocat.

Tout a commencé le 2 mars 2006 , lors d'une scéance mouvementée du conseil municipal de Six-Fours où il était question du plan local d'urbanisme et d'un détournement de destination.

Jean-Sébastien Vialatte s'était emporté contre son opposant centriste qui s'abstenait sur un point, portant atteinte à son honneur.

Les juges de la cours d'appel d'Aix-en-Provence on finalement confirmé avant-hier les peines prononcés en première instance par le tribunal correctionnel de Toulon le 15 septembre dernier.
